

Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2025

Délibération n° 2025/12/18

Date de la convocation :	La séance débute à 18h00	Acte exécutoire à compter du :	Affichée en Mairie le :
25 novembre 2025	et se termine à 19h15	4 décembre 2025	4 décembre 2025

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 20

Étaient présent(e)s (20)

M. FOURNIER Lionel, Maire	Mme KEUVREUX Anita	M. DOLBEAU Jonathan
M.RISSER Charles	Mme COLOMBEY Fabienne	Mme GATTO Josiane
Mme WAGNER Veronica	M. RUPPERT José	Mme INTERRANTE Rose Marie
M. NOBILE Didier	M. BARBARAS Pascal	M. VILLA Victor arrivé à 18 h 34
Mme MUHLMANN Aude	Mme DA ROCHA Maria	M. BEN-ARIF Samir
M. DUMON Joël	M. IAFRATE Michel	Mme STEINBACH Danielle
Mme OUTOMURO Clotilde	M. PELTIER Xavier	

Étaient absent(e)s avec procuration (6)

Mme MACAIGNE Christèle procuration à Mme WAGNER Veronica
M. Vincent MARRELLA procuration à M. RISSER Charles
Mme KRAOUCHE Bakhta procuration à M. DUMON Joël
Mme BENCI Monique procuration à Mme Anita KEUVREUX
M. IORFIDA Serge procuration à M. BEN-ARIF Samir
Mme MOLINA Angélique procuration à M. Jonathan DOLBEAU

Était absent(e)s excusé(e)s (3)

M. CHARO Michel
M. SAUDRY Thierry
Mme BALZER Lise

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

18. Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Monsieur le Maire rappelle l'instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois suivants :

- Rédacteurs territoriaux
 - Animateurs territoriaux
 - Adjoints administratifs territoriaux
 - Adjoints territoriaux du patrimoine
 - Opérateurs territoriaux des APS
 - ATSEM
 - Adjoints territoriaux d'animation
- } Délibération n° 2017/04/11 du 6/04/17
- Attachés territoriaux
- } Délibération n° 2017/04/11 du 6/04/17
- } Délibération n° 2022/09/8 du 29/09/22
- Adjoints techniques territoriaux
 - Agents de maîtrise territoriaux
- } Délibération n° 2016/09/7 du 28/09/17
- Bibliothécaires territoriaux
 - Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux
- } Délibération n° 2018/06/18 du 28/06/18
- Technicien territoriaux
 - Ingénieurs territoriaux
- } Délibération n° 2020/06/13 du 11/06/20
- } Délibération n° 2023/09/13 du 21/09/23

Par délibération n° 2020/07/11, le dispositif a été étendu aux agents contractuels de ces cadres d'emplois.

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel) a été instauré à la Commune de ROMBAS à compter du 6 avril 2017 pour les cadres d'emplois éligibles au RIFSEEP.

Chaque part du RIFSEEP (IFSE et CIA) correspond à un montant plafond annuel pour chaque catégorie et cadre d'emplois déterminés par délibérations du Conseil Municipal en date des 6 avril 2017, 28 septembre 2017, 28 juin 2018, 11 juin 2020, 29 septembre 2022 et 21 septembre 2023.

Compte tenu de l'évolution des services ainsi que des besoins actuels, les montants doivent être révisés.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de revoir l'ensemble des montants plafonds annuels attribués à tous les cadre d'emplois éligibles. Il propose les grilles suivantes conformément aux montants plafonds appliqués aux agents de l'Etat :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

Catégorie A : Cadre d'emplois des attachés territoriaux et des secrétaires de mairie de catégorie A

Groupes de fonctions		Montants plafonds annuels		
		IFSE		CIA
		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service	
Groupe 1	Direction d'une collectivité	36 210,00	22 310,00	6 390,00
Groupe 2	Direction adjointe d'une collectivité Responsable de plusieurs services	32 130,00	17 205,00	5 670,00
Groupe 3	Responsable d'un service	25 500,00	14 320,00	4 500,00
Groupe 4	Adjoint responsable de service / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	20 400,00	11 160,00	3 600,00

Catégorie B : Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Groupes de fonctions		Montants plafonds annuels		
		IFSE		CIA
		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service	
Groupe 1	Direction d'une structure / Responsable de pôle, d'un ou plusieurs services / Secrétaire de mairie	17 480.00	8 030.00	2 380.00
Groupe 2	Adjoint au Responsable de structure / expertise / fonction de coordination ou de pilotage / chargé de mission	16 015.00	7 220.00	2 185.00
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers / assistant de direction / gestionnaire	14 650.00	6 670.00	1 995.00

Catégorie C : Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Groupes de fonctions		Montants plafonds annuels		
		IFSE		CIA
		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service	
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers / Secrétaire de mairie	11 340.00	7 090.00	1 260.00
Groupe 2	Technicité particulière / Assistant de direction / Sujétions / Qualifications	10 800.00	6 750.00	1 200.00
Groupe 3	Agent d'exécution	6 800.00	4 250.00	800.00

FILIERE TECHNIQUE :

Catégorie A : Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

Groupes de fonctions		Montants plafonds annuels		
		IFSE		CIA
		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service	
Groupe 1	Direction d'une collectivité	46 920,00	32 850,00	8 280,00
Groupe 2	Direction adjointe d'une collectivité / Responsable de plusieurs services	40 290,00	28 200,00	7 110,00
Groupe 3	Responsable de service	36 000,00	25 190,00	6 350,00
Groupe 4	Adjoint responsable de service / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	31 750,00	22 015,00	5 550,00

Catégorie B : Cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Groupes de fonctions		Montants plafonds annuels		
		IFSE		CIA
		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service	
Groupe 1	Direction d'une structure / Responsable de pôle, d'un ou plusieurs services / Secrétaire de mairie	19 660.00	13 760.00	2 680.00
Groupe 2	Adjoint au Responsable de structure / expertise / fonction de coordination ou de pilotage / chargé de mission	18 580.00	13 005.00	2 535.00
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers / assistant de direction / gestionnaire	17 500.00	12 250.00	2 385.00

Catégorie C : Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et des adjoints techniques territoriaux

Groupes de fonctions		Montants plafonds annuels		
		IFSE		CIA
		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service	
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers / Secrétaire de mairie	11 340.00	7 090.00	1 260.00
Groupe 2	Technicité particulière / Assistant de direction / Sujétions / Qualifications	10 800.00	6 750.00	1 200.00
Groupe 3	Agent d'exécution	6 800.00	4 250.00	800.00

FILIERE SOCIALE :

Catégorie C : Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Groupes de fonctions		Montants plafonds annuels		
		IFSE		CIA
		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service	
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers / Secrétaire de mairie	11 340.00	7 090.00	1 260.00
Groupe 2	Technicité particulière / Assistant de direction / Sujétions / Qualifications	10 800.00	6 750.00	1 200.00
Groupe 3	Agent d'exécution	6 800.00	4 250.00	800.00

FILIERE ANIMATION :

Catégorie B : Cadre d'emplois des animateurs territoriaux

Groupes de fonctions		Montants plafonds annuels		
		IFSE		CIA
		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service	
Groupe 1	Direction d'une structure / Responsable de pôle, d'un ou plusieurs services / Secrétaire de mairie	17 480.00	8 030.00	2 380.00
Groupe 2	Adjoint au Responsable de structure / expertise / fonction de coordination ou de pilotage / chargé de mission	16 015.00	7 220.00	2 185.00
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers / assistant de direction / gestionnaire	14 650.00	6 670.00	1 995.00

Catégorie C : Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

Groupes de fonctions		Montants plafonds annuels		
		IFSE		CIA
		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service	
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers / Secrétaire de mairie	11 340.00	7 090.00	1 260.00
Groupe 2	Technicité particulière / Assistant de direction / Sujétions / Qualifications	10 800.00	6 750.00	1 200.00
Groupe 3	Agent d'exécution	6 800.00	4 250.00	800.00

FILIERE SPORTIVE :

Catégorie C : Cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Groupes de fonctions		Montants plafonds annuels		
		IFSE		CIA
		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service	
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers / Secrétaire de mairie	11 340.00	7 090.00	1 260.00
Groupe 2	Technicité particulière / Assistant de direction / Sujétions / Qualifications	10 800.00	6 750.00	1 200.00
Groupe 3	Agent d'exécution	6 800.00	4 250.00	800.00

FILIERE CULTURELLE :

Catégorie A : Cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine et bibliothécaires territoriaux

Groupes de fonctions		Montants plafonds annuels		
		IFSE		CIA
		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service	
Groupe 1	Direction d'une collectivité	29 750,00	--	5 250,00
Groupe 2	Direction adjointe d'une collectivité / Responsable de plusieurs services	27 200,00	--	4 800,00
Groupe 3	Responsable de service	26 200,00	--	4 650,00

Groupe 4	Adjoint responsable de service / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	25 200,00	--	4 500,00
----------	--------------------------------------------------------------------------------------	-----------	----	----------

Catégorie B : Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Groupes de fonctions		Montants plafonds annuels		
		IFSE		CIA
		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service	
Groupe 1	Direction d'une structure / Responsable de pôle, d'un ou plusieurs services / Secrétaire de mairie	16 720.00	--	2 280.00
Groupe 2	Adjoint au Responsable de structure / expertise / fonction de coordination ou de pilotage / chargé de mission	14 960.00	--	2 040.00
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers / assistant de direction / gestionnaire	13 960.00	--	1 560.00

Catégorie C : Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

Groupes de fonctions		Montants plafonds annuels		
		IFSE		CIA
		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service	
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers / Secrétaire de mairie	11 340.00	7 090.00	1 260.00
Groupe 2	Technicité particulière / Assistant de direction / Sujétions / Qualifications	10 800.00	6 750.00	1 200.00
Groupe 3	Agent d'exécution	6 800.00	2 750.00	800.00

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la fonction publique, notamment les articles L.714-1 et suivants,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 modifié relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

VU le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux

VU le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité,

VU le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

VU l'ensemble des arrêtés ministériels portant application aux corps de la fonction publique d'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 précité,

VU la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date des 6 avril 2017, 28 septembre 2017, 28 juin 2018, 11 juin 2020, 29 septembre 2022 et 21 septembre 2023 portant instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP),

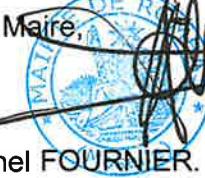
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 2 décembre 2025,

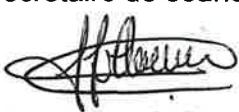
Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **MODIFIE** les montants plafonds attribués au cadre d'emplois concernés par le RIFSEEP, conformément aux montants plafonds appliqués aux agents de l'Etat comme ci-dessus exposé,
- **INSCRIRA** chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31, Avenue de la Paix - BP 51038 – 67070 Strasbourg Cedex – <https://www.telerecours.fr> – dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 3 décembre 2025.

Le Maire,

Lionel FOURNIER.

Secrétaire de séance,

Jonathan DOLBEAU.